37, rue de la Gare, bureau 101, Saint-Jérôme (Qc) J7Z 2B7
Tél. (450) 504-8315 • Téléc. (450) 504-8313
Sans frais: 1 855 504-8315
arpac.org • **autopourlavie.ca** • info@arpac.org

Année – 2020

DEMANDE D'ADHÉSION ☑

À TITRE DE MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES RECYCLEURS DE PIÈCES D'AUTOS ET DE CAMIONS INC. (A.R.P.A.C.)

1. IDENTIFICATION DU RECYCLEUR *(cocher et spécifier, s'il y a lieu)*

COMPAGNIE *(inc., ltée)* ☐ AUTRE *(enr.)* ☐

(Compléter les sections 1-A.1,1B,1C,1D,2 3 et 5) *(Compléter les sections 1,2,4 et 5)*

A.1 NOM ET ADRESSE DE CORRESPONDANCE

_____

_____

TÉLÉPHONE : _____
LIGNE MONTRÉAL : _____
LIGNE SANS FRAIS : _____
TÉLÉCOPIEUR : _____
COURRIEL ***(obligatoire):*** _____

(Si vous détenez une compagnie (inc. et ltée), la section 3.D (Actionnariat) doit être complétée. Dans le cas où l'entreprise appartient à plusieurs copropriétaires, COMPLÉTER les mêmes informations et joindre une annexe.)

A.2

PROPRIÉTAIRE(S):	DATE DE NAISSANCE :

A.3 Êtes-vous propriétaire ou locataire de la place d'affaires faisant l'objet de la présente demande d'adhésion ? _____

A.4 Êtes-vous propriétaire ou locataire du terrain occupé par la place d'affaires faisant l'objet de la présente demande d'adhésion ? _____

2. PRINCIPALE PLACE D'AFFAIRES (SI AUTRE QUE A)

_____

_____

B.

C. NO DE PERMIS DE RECYCLEUR/COMMERÇANT RECYCLEUR

_____

D. NO DE CAUTIONNEMENT ET NOM DE LA COMPAGNIE

_____

3. NATURE DES ACTIVITÉS

SYSTÈME D'INVENTAIRE DES PIÈCES INFORMATISÉ* : OUI ❑ NON ❑

** Un système d'inventaire informatisé est un prérequis indispensable à toute demande d'intégration à titre de recycleur membre régulier.*

A.

% VENTES ANNUELLES

_____ **AUTOS, CAMIONS LOURDS, VÉHICULES RÉCRÉATIFS**

_____ **PIÈCES USAGÉES ET/OU RECYCLÉES**

_____ **PIÈCES NEUVES**

_____ **AUTRES** (main-d'œuvre mécanique, carrosserie)

TOTAL= 100 %

B.

% VENTES ANNUELLES

_____ **PIÈCES (TOUTES CONFONDUES – NEUVES, USAGÉES)**

_____ **CORES ET FERRAILLE**

_____ **VÉHICULES**

_____ **INSTALLATION MÉCANIQUE**

TOTAL= 100 %

C.

% VENTES ANNUELLES

_____ **PIÈCES VENDUES PAR LIBRE-SERVICE**

_____ **PIÈCES VENDUES AU COMPTOIR**

TOTAL= 100 %

D. NOMBRES DE VÉHICULES DÉMONTÉS PAR ANNÉE

_____ **automobiles**
_____ **camions lourds (3 000 Kg et plus)**
_____ **véhicules récréatifs (motocyclettes, motoneiges, véhicules tout terrain)**

E. % PROVENANCE DES VÉHICULES

_____ COMPAGNIE D'ASSURANCE (CONTRATS)
_____ ENCANS
_____ PARTICULIERS
_____ AUTRES

TOTAL= 100%

F. % CARCASSES ET MÉTAUX

PRESSAGE
MÉTAUX FERREUX
MÉTAUX NON FERREUX
TRANSPORT CARCASSES ET MÉTAUX
DÉCHIQUETAGE

TOTAL= 100%

G. APPAREIL DE RÉCUPÉRATION DES HALOCARBURES :

Marque	Modèle	Nº de série

4. INFORMATIONS SUR LA PERSONNE MORALE

LOIS CONSTITUTIVES, MODE DE CONSTITUTION ET D'INCORPORATION

A. LOI FÉDÉRALE _____
LOI PROVINCIALE _____
B. LIEU D'INCORPORATION _____
C. DATE DE CONSTITUTION _____

D. ACTIONNARIAT ***(inc., ltée)***

NOMS, ADRESSES ET DATES DE NAISSANCE DES ACTIONNAIRES	Date de naissance	% DES ACTIONS DÉTENUES
		100%

(Dans le cas où une compagnie est actionnaire, veuillez compléter les mêmes informations que pour la section 3 et joindre une annexe).

E. IDENTIFICATION DES ADMINISTRATEURS ET OFFICIERS

NOMS	ADRESSES DE CHACUN	FONCTION

5. IDENTIFICATION DES ASSOCIÉS DANS LE CAS D'UNE SOCIÉTÉ

NOMS	ADRESSES

6. INSTITUTIONS BANCAIRES

NOMS	ADRESSES

7. ATTESTATION

Je, _____ domicilié au _____ _____ atteste qu'en tant que propriétaire, associé, actionnaire, administrateur ou officier de

_____

(nom de l'entreprise)

1. Je n'ai pas et aucun des propriétaires, associés, actionnaires, administrateurs, officiers ou dirigeants de l'entreprise n'a été trouvé coupable, par décision définitive d'un tribunal canadien, d'une infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite par voie de mise en accusation seulement ou par un tribunal étranger le déclarant coupable d'un acte qui, s'il avait été commis au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite par voie de mise en accusation seulement et aucune telle personne ne fait actuellement l'objet d'une telle poursuite;

2. Je n'ai pas, l'entreprise n'a pas et aucun des propriétaires, associés, actionnaires, administrateurs ou officiers de l'entreprise n'a utilisé la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ou la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* pour se libérer de ses obligations envers ses créanciers;

3. Je suis dûment mandaté et autorisé aux fins de la présente certification à fournir les présents renseignements, je garantis qu'ils sont vrais et j'autorise les personnes spécialement mandatées par le conseil d'administration de l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc. (A.R.P.A.C.) à visiter les lieux d'affaires de l'entreprise membre aux fins, notamment, de vérifier son système d'inventaire et à procéder à toutes vérifications en conformité avec le règlement de l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc. (A.R.P.A.C) et j'autorise les personnes et/ou organismes pouvant détenir de tels renseignements à les fournir aux personnes spécialement mandatées par le conseil d'administration de l'ARPAC.

4. J'autorise également l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc. (A.R.P.A.C.) à communiquer les coordonnées commerciales déjà publiques contenues dans la présente demande de renouvellement, notamment aux fins d'en vérifier l'exactitude mais également à des fins de prospection commerciale et philanthropique;

5. J'ai pris connaissance des Règlements de l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc. (A.R.P.A.C.) et m'engage, au nom de l'entreprise, à les respecter;

6. Je rencontre les exigences stipulées auxdits Règlements pour devenir membre;

7. Je conviens que l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc. (A.R.P.A.C.) n'est nullement tenue d'accepter la présente demande d'adhésion, que l'acceptation de celle-ci est à la discrétion du conseil d'administration de l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc. (A.R.P.A.C.) qui pourra la refuser pour tout autre motif qu'il jugera malgré le fait, par ailleurs, que notre entreprise pourrait sembler rencontrer toutes les autres conditions d'admission prévues aux règlements de l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc. (A.R.P.A.C.). Conséquemment, je m'engage dès maintenant à renoncer à toute poursuite éventuelle de quelque nature que ce soit envers l'ARPAC et ses administrateurs, advenant que ma demande d'adhésion soit refusée.

8. Je m'engage à aviser l'A.R.P.A.C. de tout changement dans les données et informations complétées au présent formulaire d'adhésion au plus tard dans les trente (30) jours de tel changement ou modification. Je reconnais que le défaut d'aviser l'A.R.P.A.C. pourra entraîner la suspension automatique de mon statut de membre.

9. Je reconnais qu'un membre ne peut être à la fois membre de l'Association des recycleurs de pièces d'autos et de camions et membre d'une autre association ou regroupement ayant des intérêts contraires, divergents ou dont les objets ou intérêts entrent en concurrence avec ceux de l'Association.

10. Dans le cas d'une acceptation conditionnelle à la mise en place de correctifs, lesquels seront spécifiés dans une correspondance à cette fin, lesdits correctifs devront être apportés à l'intérieur du délai recommandé. Le défaut, lors de la visite de contrôle, de constater la mise en place de ces correctifs à la satisfaction de l'association, entraînera le rejet automatique de ma candidature, avec les délais et frais s'y rattachant.

11. Advenant mon intégration, je devrai me soumettre à une période de probation obligatoire d'une durée d'un an. Au terme de cette période, si je n'ai contrevenu à aucune des conditions de l'ARPAC figurant à ses règlements généraux et que j'ai procédé à la correction des lacunes relevées lors de l'inspection, dans le cas d'une acceptation conditionnelle, mon statut de membre régulier de l'ARPAC me sera confirmé. Dans le cas d'un refus, au terme de ladite période de probation, je m'engage à renoncer, par écrit, à toute poursuite éventuelle envers l'ARPAC et ses administrateurs à l'égard de ce refus.

12. Advenant mon intégration, je m'engage à tenir indemne l'ARPAC et à prendre fait et cause pour cette dernière, face à toute poursuite et/ou réclamation ou autre devant tous tribunaux judiciaires ou quasi judiciaires résultant directement ou indirectement de mes faits et gestes et/ou activités commerciales.

13. Je reconnais que je devrai, dans l'année qui suivra mon intégration à titre de membre régulier, former au moins deux membres de mon entreprise à la « formation en évaluation des dommages » donnée par le formateur désigné par l'ARPAC. Par la suite, dans l'éventualité d'un remplacement du personnel formé, je m'engage à ce que la relève de ce personnel soit immédiatement formée de façon à assurer le maintien de cette compétence (deux membres) au sein de mon entreprise.

14. Dans l'éventualité où mon adhésion se verrait refusée, je ne pourrai formuler aucune nouvelle demande avant une année de la date de ce refus. Au terme de ce délai, si je désire soumettre une nouvelle demande, je devrai acquitter les frais s'y rattachant. Deux refus successifs entraîneront la fermeture définitive de mon dossier.

15. Toute rature ou modification aux items 1 à 15 de la section 6 du présent document rend celui-ci nul et non avenu.

Et j'ai signé _____ _____ _____

Nom Titre Date

Références :

❶ _____
Identification du recycleur membre ARPAC

Signature : _____

❷ _____
Identification du recycleur membre ARPAC

Signature : _____

.....

Dernière révision : janvier 2016